

Police municipale

Les agents de la police municipale, sous l'autorité du Maire, ont pour but d'agir dans de nombreux domaines d'action. Si le rôle de verbalisation est souvent le plus connu, la Police municipale a un rôle beaucoup plus large de veille, de surveillance, de médiation.

Les principales missions des agents de la police municipale :

Sécurité routière et circulation

- **Sécurité des abords des écoles** aux heures d'entrées et sorties, veille sur la voirie et verbalisation (stationnements abusifs, interdits ou dangereux)
- **Verbalisation des comportements routiers dangereux** (non-port de la ceinture, non respect du code de la route, excès de vitesse...)

Surveillance générale dans la commune

- **Patrouilles** pédestres ou véhiculées, **surveillance** de la voie publique, des bâtiments municipaux...
- **Prévention** par la présence dans la ville, patrouilles en soirée
- **Opération tranquillité vacances**, enregistrement des demandes des habitants, surveillance des habitations
- **Surveillance** en marge des manifestations, fêtes et cérémonies communales
- **Régulation** lors de convois exceptionnels, de travaux de voirie, d'opérations funéraires...
- Veille et verbalisation en matière **d'hygiène, d'environnement et d'urbanisme**
- Enregistrement des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories
- Respect de la réglementation en matière de débit de boisson
- Police du marché hebdomadaire

Police municipale

1 rue du Moulin à vent
77400 Thorigny-sur-Marne
France

Vous avez la possibilité de vous rendre au poste de Police Municipale, sur rendez-vous (au 01 60 07 65 76), pour :

Saisir une main-courante, déclarer un objet perdu ou volé, compléter une fiche Opération tranquillité vacances, déclarer un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, amener un animal trouvé, signaler tout phénomène suspect, faire une demande de macaron résidentiel si vous en remplissez les conditions, déclarer un vol de poubelles, faire une attestation de logement vacant.

[01.60.07.65.76](tel:01.60.07.65.76)

police-municipale@thorigny.fr